



**FORMATION DES MEMBRES DU COMITE D'EVALUATION ET DE L'ATELIER DE
SENSIBILISATION DES PARTIES PRENANTES DE L'EVALUATION MAPS II**

Date : 13-24 mars 2023

Rapport

-----Mars 2023 -----

Dans le cadre de l'évaluation du système national des marchés publics, l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP), a organisé du 13 au 24 mars 2023, une campagne de sensibilisation à l'intention du secteur privé et de la société civile, une session de formation des membres du Comité d'évaluation et un atelier de sensibilisation des parties prenantes. Ces activités se sont déroulées, comme suit :

1. Campagne de sensibilisation du secteur privé et de la société civile

Cette activité qui s'est tenue du lundi 13 au lundi 20 mars 2023 dans les locaux des organisations de la société civile et du secteur privé. Elle a été conduite par Moustapha LO, Consultant international accompagné par Monsieur ODOUA Elléby Jean Hervé, Chargé d'études au Département de Définition des Politiques et Formation.

Au cours de cette campagne de sensibilisation, le Consultant a rencontré les organisations de la société civile et celles du secteur privé suivantes : Africain League Against Corruption(ALACO), SOS Transparence, la Convention de la Société Civile (CSCI), la Chambre Nationale des Ingénieurs Conseils de Côte d'Ivoire (CHANIE), le Groupement Ivoirien du Bâtiment et des Travaux Publics (GIBTP), la Fédération Ivoiriennes des Petites et Moyennes Entreprises (FIPME), la Confédération des PME-PMI du BTP de Côte d'Ivoire (SYNEBACI), la Confédération des Organisation des Personnes en situation d'Handicap de Côte d'Ivoire (COPHCI) et le Centre National des Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI). Il a, ensuite, passé en revue les enjeux de l'évaluation MAPS II, puis a exhorté l'ensemble des membres desdites organisations à s'y impliquer, en vue de faire ressortir les faiblesses du système national des marchés publics à l'effet d'apporter des correctifs nécessaires par l'adoption des réformes novatrices.

Au terme des échanges, des préoccupations ont été soulevées relativement à la poursuite de la formation les membres des organisations aux règles des marchés publics, à la création d'un cadre d'échanges entre les structures en charge des marchés publics et lesdites organisations.

2. Formation des membres du Comité d'évaluation

La formation des membres du Comité d'évaluation, a eu lieu les mercredi 22 et jeudi 23 mars 2023 au Centre de Formation de l'ANRMP. Etaient présents à cette session vingt-huit (28) représentants des structures membres du Comité d'évaluation à l'exception de ceux du GIBTP et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI), soit un taux de participation de 87%.

En introduction de sa présentation, Monsieur Moustapha LO a indiqué que l'évaluation MAPS II est distincte de l'évaluation MAPS I dans sa conception et dans son contenu. Il a, ensuite, passé en revue les indicateurs qualitatifs et quantitatifs adossés au quatre (4) piliers de l'évaluation MAPS II, à savoir le cadre législatif, réglementaire politique, le cadre institutionnel et la capacité de gestion, les activités d'acquisition publique et pratique du marché ainsi que l'obligation de rendre compte, l'intégrité et la transparence du système des marchés publics. En outre, le formateur a échangé avec les participants sur le contrôle de conformité du processus d'évaluation, les Achats Publics Durables (APD) et la professionnalisation.

Terminant sa présentation, Monsieur Moustapha LO a fait savoir que les piliers concernant le cadre juridique et institutionnel sont généralement bien élaborés dans les pays de l'UEMOA mais que la pratique du marché et à l'obligation de rendre compte sont souvent non conformes à la réglementation.

3. Atelier de sensibilisation des parties prenantes

L'atelier de sensibilisation des parties prenantes au processus d'évaluation du système national des marchés publics présidé par le Professeur Yaya KEHO, Directeur de Cabinet Adjoint du Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, a eu lieu le vendredi 24 mars 2023 à Heden Golf Hôtel d'Abidjan. Il a enregistré la présence de cent vingt-cinq (125) participants des institutions de la République, les partenaires techniques et financiers, l'administration publique, le secteur privé et la société civile.

Quatre (4) activités ont meublé l'atelier : les allocutions de Madame Neila CONTE, Chef de Division des Acquisition pour les régions nord, ouest et centre à la BAD, celle de Madame BAMBA Massanfi

épouse Diomandé, Présidente du Conseil de régulation de l'ANRMP, la présentation de Monsieur Ouattrara Oumar, Secrétaire Général de l'ANRMP et le mot de clôture de Monsieur Yaya KEHO.

Prenant la parole, Madame Neila CONTE s'est dit heureuse de la présence massive des représentants des structures publiques, privées et de la société civile qui témoigne de leur engagement à participer à l'évaluation de notre système des marchés publics selon la MAPS II. Elle a, ensuite, indiqué que la commande publique représente près de 30% du PIB des pays en développement avant de se prononcer sur l'historique et l'objectif de la MAPS II. En outre, elle a relevé que la BAD est déterminée à accompagner les pays membres régionaux dans la modernisation et les réformes de leurs systèmes des marchés publics. Elle a souligné que c'est dans ce contexte que la BAD accompagne la Côte d'Ivoire à travers son appui technique et financier à l'ANRMP dans le cadre de l'évaluation du système national de passation des marchés publics. Madame Neila CONTE a terminé son propos en souhaitant plein succès à l'atelier de sensibilisation des parties prenantes à l'évaluation MAPS II

A la suite de la représentante de la BAD, Bamba Massanfi épouse Diomandé, a au nom du Conseil de régulation, souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants venus de toutes les régions pour prendre part à cet atelier. Elle a ensuite adressé ses remerciements aux participants qui soucieux de la performance du système des marchés publics ont accepté de marquer leur présence effective. Madame la Présidente a relevé les enjeux que représentent les marchés publics tant sur le plan économique, financier et social avant de saluer les réformes que le Gouvernement a entrepris dans les marchés publics. Elle a, en outre, fait savoir l'importance de la nouvelle méthodologie MAPS II consistant à rendre le système de passation des marchés publics plus efficace économiquement et transparent. Avant de clore son intervention, Madame Bamba Massanfi épouse Diomandé a relevé l'objectif de l'évaluation MAPS II, puis a exhorté toutes les parties prenantes à une plus grande implication dans le processus d'évaluation en vue de l'amélioration de notre système des marchés publics.

A son tour le secrétaire Général de l'ANRMP a articulé sa présentation autour de trois axes à savoir le système national des marchés publics, l'évaluation du système des marchés publics et la méthodologie MAPS II. Relativement au système national des marchés publics, Monsieur Ouattrara Oumar a retracé le cadre réglementaire des marchés publics. Il a, ensuite, indiqué les trois (3) fonctions qui gouvernent les marchés publics avec les acteurs y relatifs. S'agissant de l'évaluation du système national des marchés publics, il a passé en revue les évaluations antérieures du système national des marchés publics, citant, entre autres, celles réalisées par la Banque mondiale et la BAD. Il a, en outre, fait remarquer que ces différentes évaluations ont conclu que le système-pays de passation des marchés de la Côte d'Ivoire satisfait globalement aux principes d'équité, de transparence et d'intégrité. Concernant la méthodologie MAPS II, il a fait savoir que l'objectif est d'aligner le système des marchés publics sur les standards internationaux. Il a énuméré les membres qui composent le Comité d'évaluation, le Comité de pilotage et les parties prenantes avant de citer les étapes du processus d'évaluation que sont la planification et la préparation de l'évaluation, l'analyse contextuelle du pays, la réalisation de l'évaluation, la validation des conclusions, la rédaction du rapport d'évaluation, l'assurance qualité, la publication du rapport d'évaluation et le suivi des recommandations. Pour conclure, Monsieur Ouattrara Oumar a indiqué que cette évaluation permettra de moderniser le système des marchés publics en Côte d'Ivoire pour le bien-être des populations de nos pays. Au terme des présentations, les échanges ont permis, outre les précisions sur les notions abordées, de relever l'intérêt de l'évaluation.

Le mot de clôture de l'atelier a été prononcé par le Professeur Yaya KEHO. Il a exprimé toute sa satisfaction aux dirigeants de l'ANRMP et aux représentants de la BAD pour cette initiative. Il a rappelé l'importance des marchés publics dans le développement d'un pays, puis a invité les représentants de l'administration publique, du secteur privé, de la société civile et des médias à une plus grande implication dans le processus d'évaluation dont les conclusions renforceront le système des marchés publics de la Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 27 mars 2023